#### DEPARTEMENT DE LA REUNION CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

5, allée de la Piscine B.P. 374 97455 SAINT-PIERRE Cedex

ARRETE N° / -2018-CDG
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU
JURY DU CONCOURS SUR TITRES AVEC
EPREUVES D'AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

# LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REUNION,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- VU le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- VU l'arrêté 90-2017-CDG portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant de la CAP catégorie C, en date du 13 décembre 2017,

## ARRETE

CONTRO DE GASTON DE LA CHON PUBLICA E HISTORIAL CHON PUBLICA E HISTORIAL

Accusé de réception en préfecture 974-289740128-20180215-10-2018-CDG-AR Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

## **ARTICLE 1:**

La liste des membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe est fixée comme suit :

### ELUS LOCAUX

- Mme Daniéla SOUNDRON Adjointe au maire déléguée à la Politique de la réussite éducative du second degré et au supérieur Mairie de Saint-Pierre Présidente du jury
- Mme Jocelyne MIRANVILLE Adjointe au maire déléguée à la Petite Enfance Mairie de Saint-Louis Suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement

# **FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

- Mme Mylène DALLEAU Educateur principal de jeunes enfants Responsable adjointe du Pôle Petite Enfance et Coordinatrice pédagogique CCAS de la Possession
- M. Judicaël VAÏTILINGOM Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe responsable de la cellule Paie CCAS de Saint-Pierre Représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire UNSA

## PERSONNALITES QUALIFIEES

- Mme Saskia MANLAY Puéricultrice de classe normale Directrice de crèche Mairie de Saint-Joseph
- Mme Valérie LAW HANG Educateur de jeunes enfants Directrice adjointe d'une structure d'accueil Mairie de Saint-André

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre, Le 1 6 FEV 2018

Le Président

DE LA NEUNION

Le présent arrêté est certifié exécutoire étant transmis en Préfecture le 16 FEV. 2018 et affiché le

Le Président.

1 6 FEV 2018

En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture 974-289740128-20180215-10-2018-CDG-AR Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

